

Pantin, le 13 JAN. 2015


**Association des amis de la vallée du rhodon
et des environs**

A l'attention de Monsieur Eric AYNAUD
Président
1 rue de la Chapelle
78 470 MILON LA CHAPELLE

N/réf. : DAG/ EG/VB/NP/SLC - N°14-2009

Affaire suivie par : Nicolas PROU

Direction de l'Aménagement et de la Gestion

 : 01 30 42 04 60

Courriel : nprou@aev.iledefrance.fr

OBJET : Coupe de bois au Bois de Champ Garnier, commune de Saint-Lambert-des-Bois

Copie : ONF

Monsieur le Président,

Suite à l'approbation de l'aménagement forestier de la Forêt régionale de Port Royal en 2011 (communément appelée bois de Champ Garnier), l'Office National des Forêts, en charge de l'organisation des coupes de bois dans les forêts appartenant à la Région d'Ile-de-France, a procédé au martelage et à la vente de coupes d'éclaircies dans les parcelles 4, 5, 10 et 11.

Les coupes des parcelles 10 et 5 sont terminées et ont fait l'objet de travaux de remise en état. Celles des parcelles 4 et 11 sont actuellement en cours d'exploitation via les mêmes chemins.

Vous nous avez interpellés à propos des omières créées sur ces chemins par les engins forestiers. Je souhaite vous apporter plusieurs éléments d'information.

La forêt régionale de Port Royal présente deux contraintes majeures pour l'exploitation forestière : l'accès est difficile du fait des exploitations passées de meulière, et le caractère argileux du terrain fait que les sols sont gorgés d'eau une grande partie de l'année. Au début des années 2000, l'Agence des espaces verts a fait empierrer le chemin principal qui traverse cette forêt, permettant ainsi aux engins forestiers d'y circuler toute l'année. Les autres chemins sont en terrain naturel, et la circulation d'engins y crée inévitablement des omières. Leur empièrrement, qui permettrait d'éviter ces omières, a un coût prohibitif pour la collectivité et ne peut être généralisé. Pour mémoire, lors du renforcement des allées principales de la forêt il y a quelques années, un certain nombre d'arbres ont donné des signes de dépérissement.

Aussi, ces chemins naturels, qui sont utilisés toute l'année par les promeneurs, sont empruntés ponctuellement par les engins forestiers qui évacuent les bois issus des travaux



ATTENTION
nouvelle adresse !

d'Ile-de-France

01 30 42 04 60

Agence des espaces verts
de la Région Île-de-France
Cité régionale de l'environnement
90-92 avenue du Général Leclerc
93500 PANTIN

Tél. : 01 83 65 38 00

A N Ç A I S E

d'entretien de la forêt : tous les 6 à 8 ans, le passage des engins y crée des ornières, localement profondes. Il est indéniable que ces dernières perturbent certains itinéraires de promenade.

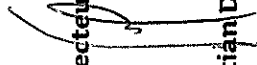
Pour minimiser les désagréments pour les usagers et assurer la protection de la forêt, mes collaborateurs et ceux de l'Office National des Forêts suivent de manière très attentive les travaux d'exploitation forestière, particulièrement sur deux points :

- Eviter impérativement le tassement des sols dans les sous-bois, car il y engendrerait des contraintes importantes sur la santé et la pérennité de la forêt. Ainsi, le fait de faire porter les charges les plus lourdes sur les chemins permet de préserver les sous-bois.
- Faire en sorte que les chantiers d'exploitation forestière soient courts (quelques mois), afin de pouvoir remettre rapidement en état les chemins et rendre le plus tôt possible au public une forêt tranquille pour la promenade.

Lorsque l'exploitation des parcelles 4 et 11 sera terminée, une remise en état des chemins sera effectuée pour effacer les ornières. Du fait de la nature très argileuse des sols, il faudra toutefois attendre quelques mois avant leur complet ressuyage. Notre objectif est qu'à la belle saison, les promeneurs puissent profiter pleinement de la forêt.

Mes collaborateurs restent bien entendu à votre disposition pour toute question relative à la forêt régionale de Port Royal. Votre contact privilégié peut être Monsieur Nicolas Prou, joignable au 01 30 42 04 60. Si vous le souhaitez, une réunion de présentation du nouvel aménagement forestier peut être organisée pour votre association.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Directeur Général

Christian DUBREUIL